



Version	Créé le	Mise à jour	Créé par	Référence
2	03.01.2018	15.03.2023	Formdev	PGFOR

Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail - Formation Initiale

Objectifs :

Cette formation SST initiale prépare le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession. Cette formation permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours.

Public concerné et prérequis :

Tous les salariés en application du code du travail

Qualification des intervenants :

Moniteurs SST à jour de leur Maintien/Actualisation des Compétences (MAC)

Le formateur a obligatoirement une activité pratique dans le domaine des premiers secours (sapeur pompier, secouriste, infirmier(e)...) et possède une expérience sur le terrain.

Moyens pédagogiques et techniques :

Plus de 15 000m² de terrain pour les mises en pratique. 1 500 m² de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Des parcours de ronde de plus de 800 m en extérieur

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.

Documents supports de formation projetés.

Exposés théoriques

Etude de cas concrets

Quizz en salle

Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.

Basée sur des études de cas, des démonstrations pratiques, des phases d'apprentissage et des cas concrets. Cette formation SST obligatoire (sauveteur secouriste du travail) est essentiellement pratique et la plus proche possible du terrain.

Durée, effectifs :

14 heures.

10 stagiaires.



Le programme de formation est similaire à celui du PSC 1 pour ce qui concerne la prise en charge des victimes, mais le SST est surtout formé aux risques liés à son activité.

Rechercher des risques persistants en entreprise. Le SST doit prévenir les risques de suraccident, en particulier en cas d'électrification, d'incendie, d'atmosphère toxique...

Alerter ou faire alerter les secours spécialisés, et leur transmettre les informations nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent organiser leur intervention.

Établir un premier bilan de l'état de la victime et de ses fonctions vitales.

Pratiquer les gestes d'urgence capables d'éviter une aggravation de son état, voire même de l'améliorer, dans les cas où la victime :

- s'étouffe ou saignement abondamment,
- se plaint de brûlures,
- se plaint, elle ne peut effectuer certains mouvements,
- présente une plaie grave,
- se plaint de sensations pénibles et/ou présentes des signes anormaux,
- ne répond pas, elle respire,
- ne répond pas, elle ne respire pas.

Modalités d'évaluation des acquis :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des SST.

A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, d'une durée de validité de 24 mois, sera délivré au candidat qui a fait l'objet d'une évaluation favorable.

Sanction visée :

certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, d'une durée de validité de 24 mois, sera délivré au candidat qui a fait l'objet d'une évaluation favorable.

Délais d'accès à la formation

Selon calendrier. Possibilité de créer une session sur demande sous un délai de 15 jours et selon disponibilité du formateur.

Taux de satisfaction de formation

Pour l'année 2022 : 100%

Taux de réussite à la formation

Pour l'année 2022 : 39 stagiaires validés sur 39.



de dispensance possible :

un qui possède le SST peut se prétendre titulaire du PSC 1 mais pas le contraire.

Une personne titulaire du SST peut par exemple passer une formation secouriste qui nécessite d'être titulaire du PSC 1 (sous réserve que son SST soit à jour de recyclage).

Par contre, pour avoir l'équivalence SST, un titulaire du PSC1 devra suivre la partie « risque spécifique » liée à son métier. Ce Module de formation complémentaire dure au minimum quatre heures. Attention cela n'est valable que pour les titulaires du PSC1.

Tarification catalogue ou « prix public » :

264 € (non soumis à la TVA)

Code CPF salarié: 158408

Code CPF demandeur d'emploi: 157076